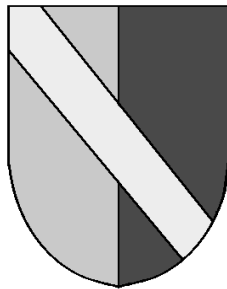


COMMUNE D'ECUBLENS/VD

MUNICIPALITE



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2023/01

Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens

Séance de la commission ad hoc, mardi 7 février 2023, à 20 h 00,
Auberge communale, salle des Combles

Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les changements climatiques nécessitent des actions fortes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au mieux auxdits changements. Dans le rapport-préavis n° 2021/08, validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mars 2021, la Municipalité présentait ses ambitions et sa volonté de se doter d'un Plan climat communal afin de mener une politique climatique claire et coordonnée. Par le biais de ce rapport-préavis, elle sollicitait également l'octroi d'un crédit-cadre de Fr. 300'000.- TTC pour sa réalisation. Le présent préavis présente le résultat de l'élaboration du Plan climat et définit, à la lumière d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des politiques climatiques volontaristes basées sur un programme d'actions concret.

Il s'appuie et résume les résultats présentés dans le Rapport du Plan climat communal joint en annexe, en particulier pour ce qui a trait à l'état des lieux climatiques - bilan carbone, politiques environnementales, etc. - ; il développe davantage le travail effectué pour la réalisation du Plan climat communal et les politiques climatiques de la Municipalité. Ainsi, le Rapport du Plan climat communal et le préavis se complètent. Le Rapport est un outil technique qui a été pensé pour être accessible par toute la population : il pose le contexte climatique et politique justifiant l'élaboration du Plan climat communal ; le diagnostic du territoire sert ensuite à présenter la vision des politiques climatiques d'Ecublens et, à travers son plan d'actions, comment la Ville compte agir.

Le présent préavis a pour objet de demander au Conseil communal de valider la stratégie qui sera mise en œuvre et de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal et de ses actions, d'approuver la Stratégie du Plan climat communal et de prendre connaissance de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes.

2. CONTEXTE

2.1. Changements climatiques

Parmi l'ensemble des limites planétaires qui mettent en évidence les changements environnementaux et la synergie entre ces dimensions socio-écologiques, le réchauffement climatique joue un rôle prépondérant ; le traitement de ce problème aura des effets sur plusieurs autres. Avec une compréhension éprouvée des mécanismes physiques, il est établi que l'augmentation anthropique¹ de la concentration et l'émission des gaz à effet de serre (EGES), en particulier du CO₂ dans l'atmosphère, entraînent une augmentation de l'énergie emmagasinée sur Terre, appelée « forçage radiatif », et donc une augmentation de la température. Or, comme les EGES sont directement liées à l'économie et à la consommation d'énergie, les changements climatiques questionnent les modes de vie actuels.

¹ Qui est causée par les activités humaines.

Les changements climatiques causent déjà les impacts spécifiques suivants pour le territoire d'Ecublens, qui s'intensifieront si aucune mesure n'est entreprise pour y répondre :

- augmentation des effets d'îlots de chaleur urbains ;
- augmentation du risque d'inondations ;
- modification de l'approvisionnement en énergie ;
- modification des cultures maraichères, céréalières et forestières ;
- prolifération de maladies humaines et non-humaines ;
- pression sur l'approvisionnement en eau ;
- perturbation du régime des pluies ;
- perturbation du rythme saisonnier de la faune et de la flore ;
- migration environnementale (faune, flore et humaine) ;
- augmentation du risque de sécheresse ;
- augmentation de la fréquence et de l'intensité des périodes caniculaires.

Face à ce constat, le Conseil communal d'Ecublens a reconnu, le 25 mars 2021, l'urgence climatique. Pour y répondre, il a approuvé la création d'un Plan climat communal. Celui-ci aura notamment pour tâche de répondre aux défis suivants :

- instauration de l'exemplarité de la Ville ;
- diminution conséquente des EGES ;
- adaptation de l'approvisionnement en énergie ;
- adaptation des cultures ;
- réorientation des investissements ;
- adaptation des services à la population ;
- préparation des systèmes d'urgence à la population ;
- perméabilisation des sols ;
- soutien à la biodiversité ;
- préparation aux risques liés à l'eau ;
- adaptation de la ville à l'urbanisation et au climat projetés.

2.2. Vulnérabilité, adaptation et résilience

Consciente que des mesures politiques peuvent mener à la « maladaptation »² du territoire, c'est-à-dire qu'elles aggravent sa vulnérabilité aux perturbations climatiques, la Ville d'Ecublens est résolue à saisir les changements climatiques comme des opportunités afin de développer une adaptation unique liée à son identité et ses moyens, en donnant plus de place à la nature. Cette adaptation vise à réduire l'exposition à la vulnérabilité de la population liée aux changements climatiques, à assurer une résilience spécifique à son territoire et à sa population, et à garantir la santé humaine³. Afin de permettre la transition écologique, la résilience se développera notamment grâce à une gestion alternative des eaux de pluie, à la réduction de l'effet d'îlots de chaleur urbains, à la préparation de la population et des services d'urgence aux fortes chaleurs et à d'autres solutions fondées sur la nature.

² La « maladaptation » fait référence à des actions politiques, économiques ou sociales qui peuvent entraîner une vulnérabilité et des inégalités accrues, voire à une diminution du bien-être (GIEC [2022]. Summary for policymakers. Dans *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of the Working Group II to the Sixth assessment report on the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge : CUP, p. 7 ; 27. DOI : [10.1017/9781009325844.001](https://doi.org/10.1017/9781009325844.001)).

³ L'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé implique alors d'être au bénéfice de quelque chose jugé « bon », dépendant de facteurs extérieurs, donc environnementaux.

2.3. Engagements politiques actuels

2.3.1. Engagements internationaux

Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), **la Conférence des Parties de 2015 à Paris (COP21)** a fixé un premier objectif mondial visant à contenir l'élévation de la température moyenne du monde en-dessous de 2° C par rapport aux moyennes préindustrielles, et de poursuivre l'action menée pour limiter cette hausse à 1.5° C. L'Accord pérennise le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Le Pacte de Glasgow, signé en 2021 lors de la **COP26**, note d'une part, l'importance d'assurer l'intégrité de tous les écosystèmes et la protection de la biodiversité et, d'autre part, l'importance du concept de « justice climatique » lors de décisions de politiques environnementales. Il se concentre sur les quatre pans que sont l'atténuation, l'adaptation, le financement et la collaboration.

Signé en 2022 à la **COP27**, **le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh** reconnaît trois éléments en particulier : l'importance de maintenir l'objectif d'une hausse de 1.5° C à la fin du siècle, la dette climatique des pays du Nord envers ceux des Suds⁴, et la solidarité mondiale. Aussi, le concept de « justice climatique » y est développé, incluant les droits humains, le droit à un environnement sain, ainsi que l'importance de l'égalité de genres et la prise en considération des vulnérabilités des personnes ou groupes marginalisés. Le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh encourage également les parties à considérer les solutions fondées sur la nature pour développer la résilience des territoires et, dans une logique d'équité intergénérationnelle, à davantage impliquer la jeunesse dans les discussions et décisions politiques.

2.3.2. Engagements nationaux

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur l'énergie, dite « Stratégie énergétique 2050 ». Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

L'Accord de Paris de 2015 signé puis ratifié par la Suisse le 6 octobre 2017, engage le pays à réduire de moitié, d'ici 2030, les émissions par rapport à 1990, en prenant en compte une partie des réductions d'émissions réalisées hors du territoire.

Face à l'initiative « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) », le Conseil fédéral a décidé de lui opposer un contre-projet direct qui prévoit également d'inscrire dans la Constitution l'engagement de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, objectif soutenu par le Conseil d'Etat vaudois.

En outre, la Suisse a fait adopter, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 juillet 2022, une résolution reconnaissant qu'un environnement propre, sain et durable est un droit humain à part entière. En effet, le droit à un environnement sain est associé au droit fondamental à la santé - conçu comme droit à des conditions de vie saines - et au droit fondamental à la dignité humaine dans la

⁴ Les Suds, avec majuscule, ne renvoient pas à la situation géographique, mais à la situation de dépendance. Même si la grande majorité des personnes vulnérables vivent dans des pays de l'hémisphère sud, il existe aussi des expériences des Suds dans le nord. Ces Suds, qu'ils soient au sud ou non, se retrouvent sous la forme de populations exclues et marginalisées. Ainsi comprise, la notion des Suds permet de sortir du dualisme entre pays développés et pays sous-développés. Les expériences étant multiples, il est préférable de parler *des* Suds.

mesure où il n'est pas conforme à la dignité humaine de vivre dans un environnement dégradé. Ce faisant, la communauté internationale affirme qu'un environnement sain est une condition essentielle à l'exercice plein et entier des droits humains, liant encore un peu plus la société, les changements climatiques et la protection de la nature.

2.3.3.Engagement cantonal

L'Etat de Vaud a publié en juin 2020 le premier Plan climat vaudois⁵. Ce document présente la stratégie et les objectifs climatiques et est articulé autour des trois axes suivants : réduction des EGES, adaptation des systèmes humains et naturels, et documentation des impacts des changements climatiques. Parmi les mesures stratégiques, la mesure 27 concerne l'accompagnement des Communes, relais indispensables pour agir à l'échelle de la population et sur un territoire vécu. Outre leur devoir d'exemplarité, les Communes ont de nombreux leviers à disposition pour agir de façon concrète sur l'atténuation des EGES et l'adaptation.

Lors de sa séance du 8 novembre 2022, le Grand Conseil a définitivement accepté de mettre au vote l'initiative populaire soutenue par le Conseil d'Etat et intitulée « Pour la protection du climat ». Celle-ci prévoit notamment que « Les communes devront mettre en place des plans d'actions pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec des plans visant des objectifs intermédiaires en 2030 et 2040 ». Elle inscrit aussi comme nouveau but de l'Etat la protection du climat et de la biodiversité. Le peuple sera appelé à voter ce texte, le 18 juin 2023.

2.3.4.Engagements communaux

La Ville d'Ecublens s'engage concrètement depuis plusieurs années pour la protection du climat à travers différentes stratégies. En matière de transition énergétique, la Ville est labellisée « Citée de l'énergie » depuis 2015 et met en œuvre dans ce cadre, un Programme de planification énergétique et climatique. Elle a également été la première commune romande à recevoir la certification « Villeverte » en 2018, et a reçu le label « argent » lors du renouvellement de l'audit en 2022. Aussi, elle a été labellisée « Commune en santé » en 2017, confirmant alors les liens entre santé, environnement sain et droits humains.

Au niveau du district, le Plan Canopée est en cours de réalisation et doit permettre d'établir un cadastre du couvert végétal et de définir des objectifs de plantation dans le but de renforcer la valeur écologique du territoire, d'utiliser au mieux les capacités de la nature à absorber le carbone, de constituer des ilots de fraîcheur ou encore d'améliorer l'infiltration des eaux dans le sol.

Par ailleurs, la Ville d'Ecublens s'inscrit dans le Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM), notamment dans la planification énergétique de celui-ci, ainsi que dans le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL). Ces deux outils politiques entrent dans les cadres définis aux niveaux politiques supérieurs de réduction de consommation énergétique et d'EGES.

Enfin, la Ville d'Ecublens participe à la création de la Région-Energie de l'Ouest lausannois ; celle-ci vise à favoriser les échanges en matière de planification énergétique entre Communes, à augmenter le degré d'autosuffisance énergétique, à réduire la consommation d'énergie et à renforcer l'économie régionale. Elle

⁵ Stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/202006_Plan_climat.pdf

participe davantage aux projets et discussions sur la durabilité avec le Canton, les autres Communes du canton et les Hautes écoles ; elle soutient également les écoles d'Ecublens dans leur labellisation d'Eco-School⁶.

Le Plan climat communal d'Ecublens et, dans une plus large mesure les politiques climatiques de la Municipalité présentées au chapitre 5, s'inscrivent ainsi dans un contexte de politique environnementale internationale qui s'est formalisé au début des années 1990, et ayant pour objectif de répondre à la préoccupation pour l'humanité toute entière que représentent les changements climatiques.

3. BILAN CARBONE DU TERRITOIRE ET DE L'ADMINISTRATION

Un bilan carbone est un outil de comptabilisation des EGES tenant compte de l'entièreté des activités humaines autres que physiologiques, que les GES soient émis sur le territoire ou non. Il est ensuite présenté en termes absolus par année, et ce que cela représente en moyenne par personne et par année.

En soi, un bilan carbone est un instantané ; il doit s'inscrire dans une démarche plus large pour être exploité. En amont, la sensibilisation de la population aux effets des changements climatiques est primordiale ; en aval, l'autorité établit son plan d'actions en vue de réduire les EGES et pour adapter son territoire.

Le bilan carbone d'Ecublens a été réalisé par le bureau Navitas Consilium SA (NCSA) et répond aux directives du *Global Protocol Community-Scale Greenhouse Emission Inventories*, ou *GHG Protocol for Cities* (GPC). Celui-ci définit les principes de comptabilisation des EGES à l'échelle d'un territoire, ainsi que des principes méthodologiques permettant d'harmoniser la réalisation de bilans carbone par différents acteurs. L'ensemble des EGES sont réparties au sein de trois scopes⁷, définis comme suit :

- scope 1 : les émissions directes ayant lieu à l'intérieur du territoire ;
- scope 2 : les émissions liées à l'approvisionnement en électricité ;
- scope 3 : les émissions importées ayant lieu à l'extérieur du territoire pour un besoin à l'intérieur de celui-ci.

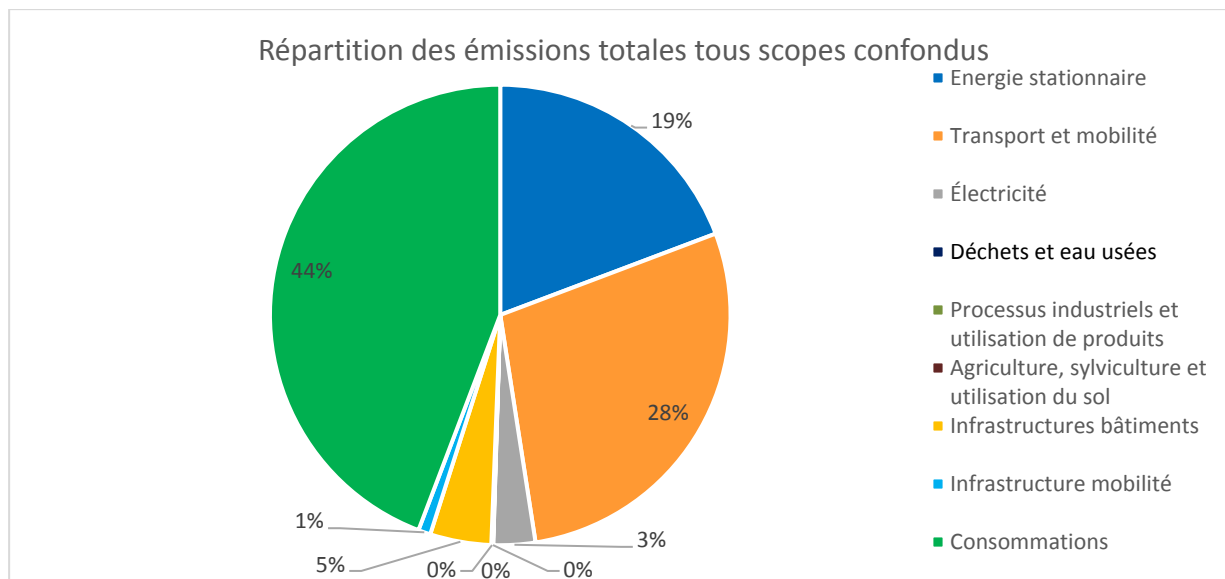
Le bilan carbone élaboré par NCSA, en suivant le GPC, a permis d'obtenir une estimation aussi complète et précise que possible des EGES imputables au territoire communal en 2020. Au total, 162'729 t éqCO₂⁸ ont été émises à Ecublens, ce qui représente 12,4 t éqCO₂ par personne et par année. Le bilan carbone a permis de mettre en évidence les principaux postes d'émissions du territoire, à savoir :

⁶ Le label Eco-School favorise les actions concrètes liées à l'éducation au développement durable, réunissant l'ensemble de la communauté scolaire autour d'un même projet, ce qui favorise la réflexion et la coopération entre les différents corps de métiers de l'établissement, les élèves et leurs parents.

⁷ Un « scope » désigne un ensemble d'éléments qui y sont intégrés selon la définition dudit ensemble. Ce terme est défini par le *Greenhouse Gas Protocol*. En français, il se traduirait par « périmètre ».

⁸ L'émission en « équivalent CO₂ » est la transcription en CO₂ du forçage radiatif de tous les GES, afin d'avoir une unité de mesure identique. Elle prend en considération le potentiel de réchauffement climatique (RPG) des GES et leur temps de résidence dans l'atmosphère respectifs.

- consommation de biens : 44 % ;
- transports : 28 % ;
- énergie stationnaire⁹ : 19 %.



L'administration communale a quant à elle émis l'équivalent de 2'695 t éqCO₂, principalement liée aux postes suivants :

- énergie stationnaire : 40 % ;
- infrastructures de la mobilité : 21 % ;
- consommations : 17 % ;
- bâtiments : 15 %.

Le Rapport du Plan climat détaille la répartition entre les différents scopes.

4. DEMARCHES EFFECTUEES

4.1. Groupe de travail interservices

Très tôt dans la démarche de création du Plan climat communal, le besoin de réunir les différents services s'est fait ressentir. En effet, un tel programme politique, qui engage sur plusieurs années, implique toutes les forces de l'administration communale. Consciente de la responsabilité qui découle de la devise suisse « Un pour tous, tous pour un », la Ville d'Ecublens a usé de son intelligence collective pour la création du Plan climat. Chaque service de la Ville était représenté par une ou un délégué, à la fois pour porter les réflexions et sensibilités des services au Plan climat, ainsi que pour rapporter l'évolution de celui-ci à leurs collègues.

Le groupe de travail opérationnel Plan climat (GT Climat) s'est réuni 10 fois entre septembre 2021 et novembre 2022. Intégrant les interpellations du Conseil communal auxquelles le Plan climat allait devoir répondre, ainsi que la neutralité climatique visée par la Confédération suisse, le GT Climat a travaillé afin de rendre possible l'atténuation des EGES, ainsi que l'adaptation et la résilience du territoire communal. Les réflexions portaient aussi bien sur la stratégie qui sera visée par la Ville d'Ecublens que sur

⁹ L'énergie stationnaire englobe les émissions des énergies consommées de manière localisée sur le territoire - incluant notamment le chauffage des bâtiments, les processus industriels ou le secteur agricole - ainsi que la production locale d'énergie.

l'opérationnalisation des actions du Plan climat par les services. Cette approche systémique impliquera, par la suite, d'intégrer la dimension « climat » au cœur de chaque décision municipale, de chaque projet, de chaque politique publique sectorielle de l'administration communale, en cohérence avec les démarches et stratégies existantes.

4.2. Fresques du climat

Lors de sa deuxième séance, le 5 octobre 2021, les membres du GT Climat ont eu l'opportunité de se former aux enjeux climatiques grâce à l'atelier de la Fresque du climat. Cet atelier a montré toute son utilité afin d'appréhender ces questions, au point que le GT Climat a formé le vœu que la Municipalité et l'ensemble du personnel communal soit formé à travers cet outil.

En parallèle, les écoles d'Ecublens, accompagnées par la Ville, ont aussi organisé des Fresques du Climat Junior auprès de l'ensemble des classes de 10H, soit auprès de plus d'une centaine d'élèves.

Aussi, le Président du Conseil communal a souhaité organiser une soirée Fresque du climat. Celle-ci a été coordonnée par la Ville. Plus de la moitié des conseillères et conseillers communaux ont ainsi pu participer à la soirée et proposer des actions à intégrer au Plan climat.

Au final, plusieurs Fresques du climat ont été organisées pour l'ensemble du personnel communal, le Conseil communal, la Municipalité et les écoles. Ces différentes Fresques ont permis aux quelques 220 personnes participantes de mieux appréhender les enjeux des changements climatiques, de comprendre la démarche et l'intérêt du Plan climat communal, et de commencer à développer une culture « climat » au sein de la Ville. Aussi, le travail effectué lors de ces ateliers avait pour objectif de prioriser les actions du Plan climat, selon les critères de l'exemplarité, de l'efficacité et du coût (économique et humain) ; les résultats ont été intégrés au plan d'actions du Plan climat.

4.3. Démarches participatives

Pour être un succès et voir les réels impacts de ses actions, le Plan climat devra se faire en impliquant la population. Fort de cet impératif, elle a été impliquée dans cette coconstruction. Pour ce faire, différentes démarches participatives ont été élaborées, soutenues par de l'information à travers les différents canaux communicationnels de la Ville d'Ecublens (site internet, réseaux sociaux, affiches, journal communal, manifestations, stands d'information).

4.3.1. Stands d'information

Accompagnés par un bureau de communication, le Délégué au plan climat et à la durabilité ainsi que le Coordinateur du plan climat ont tenu en juin différents stands d'information à destination de la population. Le but de la démarche était de rendre la population attentive à l'élaboration du Plan climat et des moyens d'y participer. Cette démarche était soutenue par des articles dans le journal communal, sur le site internet, grâce à des affiches éparpillées dans différents lieux de passage et par un encart sur les panneaux lumineux.

4.3.2. Plateforme en ligne

La première démarche participative, de début juin à fin juillet 2022, consistait en une plateforme en ligne sur laquelle le Plan climat, tel qu'élaboré à ce moment-là, était dévoilé à la population. Celle-ci avait alors l'opportunité de se positionner pour chacune des actions retenues par le GT Climat, de les discuter, ainsi que d'en

proposer de nouvelles. Ces éléments, riches en information, ont permis d'affiner les actions telles que présentées dans le Rapport du Plan climat joint à ce préavis.

4.3.3. Groupes d'intérêt

En outre, 60 groupements d'intérêt, ayant activité sur le territoire communal ou avec la population écublanaise, ont été invités à collaborer au Plan climat. Dans ces groupements d'intérêt étaient présents des associations, dont les sociétés locales sportives et culturelles, des responsables de communautés ou encore des collectifs universitaires et des représentantes et représentants des Hautes écoles. Véritable succès pour une démarche participative (+25 % de participation), le but de ces rencontres était double : communiquer auprès de la population à propos du Plan climat, et intégrer dans celui-ci les réflexions et besoins spécifiques de ces groupements d'intérêt.

4.4. Participations intercommunales et cantonales

La Section durabilité de la Ville a participé à différents groupes de travail pilotés par le Canton dans le but d'élaborer des stratégies conjointes entre les Communes en matière climatique, énergétique et de durabilité. Ces groupes de travail ont émergé de la demande des Communes afin que le Canton simplifie certaines démarches liées aux plans climat et uniformise les opérations. Ces stratégies touchent par exemple à la façon de communiquer les plans climat à différents groupes cibles, ainsi qu'aux outils d'évaluation de projets communaux sous l'angle de la durabilité et de la protection du climat.

4.5. Connexions universitaires et scolaires

Très tôt dans l'élaboration du Plan climat, la Ville d'Ecublens a permis à l'Université de Lausanne, à travers le laboratoire de psychologie sociale, d'élaborer des recherches universitaires, dans le cadre de mémoires de Master ou d'études sociologiques post-doctorales. Il s'avère que toutes les démarches effectuées à Ecublens, en particulier l'intégration de l'ensemble des services dans l'élaboration du Plan climat, ne sont pas courantes à l'ensemble des plans climat ; cette façon de faire, propre à Ecublens, a attiré l'attention de l'Université. Les différentes démarches effectuées décrites ci-avant ont ainsi servi de terrain d'observation pour les sciences humaines de l'environnement.

En parallèle à toutes ces démarches, le Délégué au Plan climat et à la durabilité a cherché à créer de nouveaux liens avec les Hautes écoles sises à Ecublens, notamment en rencontrant la responsable des opérations de durabilité de l'EPFL et la directrice du Centre de compétences en durabilité de l'Unil. Quelques opérations ont déjà été mises en œuvre. Plusieurs projets sont actuellement en cours d'élaboration avec les équipes durabilité des deux Hautes écoles.

Les liens avec les écoles d'Ecublens ont aussi été renforcés grâce aux thématiques de durabilité et du Plan climat. Outre les Fresques du climat déjà mentionnées, la Ville d'Ecublens soutient les écoles dans leurs démarches de labellisation Eco-School et projette de les accompagner dans l'établissement d'un plan de mobilité scolaire.

4.6. Utilisation du crédit-cadre

Dans le rapport-préavis n° 2021/08 intitulé « Réalisation d'un Plan climat communal – Crédit-cadre – Réponses à divers postulats et vœux » décidé lors de la séance du jeudi 25 mars 2021, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 300'000.- TTC pour la réalisation (l'élaboration) du Plan climat communal.

Grâce au crédit octroyé, le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED) a mandaté différents bureaux externes permettant d'élaborer de manière

qualitative le Plan climat. Ainsi, le mandataire principal a guidé et coordonné la création du Plan climat et a permis l'implémentation d'une culture « climat » au sein de l'administration communale. Un deuxième bureau spécialisé dans le comptage des EGES a réalisé le bilan carbone présenté plus haut. Un troisième bureau, de design, a été mandaté pour développer la ligne graphique spécifique au Plan climat d'Ecublens, en tenant compte de l'identité de la Ville. Ce bureau a par ailleurs apporté son expertise dans la réalisation des démarches participatives.

Le crédit a également permis d'élaborer et de mettre en place les différentes démarches participatives auprès de la population et des groupes d'intérêts. Les multiples Fresques du climat ont été financées par ce crédit. D'autres frais divers, tels que l'impression du Rapport, ont aussi été pris en charge. La communication du Plan climat sera finalement imputé au montant encore disponible en 2023.

5. POLITIQUES CLIMATIQUES DE LA MUNICIPALITE

5.1. Justice climatique

Comme l'ONU l'a reconnu en juillet 2022 à travers la résolution portée notamment par la Suisse, la Ville d'Ecublens reconnaît que les changements climatiques portent atteinte à la dignité humaine et à certains droits fondamentaux, ici ou ailleurs, ainsi qu'au bien commun qu'est l'atmosphère. Fondé sur les principes de la justice climatique et de l'importance d'un environnement sain, la Ville d'Ecublens a élaboré le Plan climat suivant, devant permettre à son territoire et à sa population d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

5.2. Neutralité carbone

5.2.1. Définition

La démarche pour atteindre la neutralité carbone est généralement découpée en trois parties :

- estimer les EGES ;
- planifier les réductions ;
- compenser le solde dit "incompressible".

Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, les notions de « neutralité carbone » et de « zéro émission de CO₂ » sont souvent nommées. Le GIEC, dans son rapport de 2021, stipule que la neutralité carbone sera atteinte lorsque, sur une période donnée, les émissions anthropiques de CO₂ seront équilibrées à l'échelle mondiale par les absorptions anthropiques de CO₂, c'est-à-dire que le bilan entre les GES émis et ceux retirés de l'atmosphère grâce à des techniques humaines doit être nul. Vu la quantité monumentale du CO₂ émis chaque année - 50 Gt¹⁰ d'éqCO₂ -, l'absorption seule ne serait pas réaliste ; la réduction est ainsi fondamentale.

Au niveau d'une région ou d'une ville, la distinction entre « zéro émission de CO₂ » et « neutralité carbone » implique, respectivement, la seule prise en considération des émissions et absorptions directes, sous la responsabilité de l'autorité compétente, et l'intégration en sus des émissions et absorptions indirectes.

5.2.2. Neutralité carbone à Ecublens

Toute activité humaine demande de l'énergie, or les énergies actuelles sont carbonées. Comme l'émission nulle de GES est impossible, le retrait actif du CO₂

¹⁰ 49,76 milliards de tonnes en 2019.

de l'atmosphère devient nécessaire. La neutralité carbone revient donc à contribuer, et ce à l'échelle mondiale, d'une part à réduire les émissions de CO₂, d'autre part à retirer de l'atmosphère au moins autant que ce qui est encore émis. Toutefois, l'absorption naturelle par les écosystèmes n'entre pas en considération dans cette définition. L'absorption anthropique du CO₂ s'opère alors grâce à des techniques dites à « émissions négatives ». Ces techniques de séquestration peuvent être naturelles - par exemple stimulation de forêts - ou industrielles - par exemple capture du CO₂ directement aux cheminées des usines.

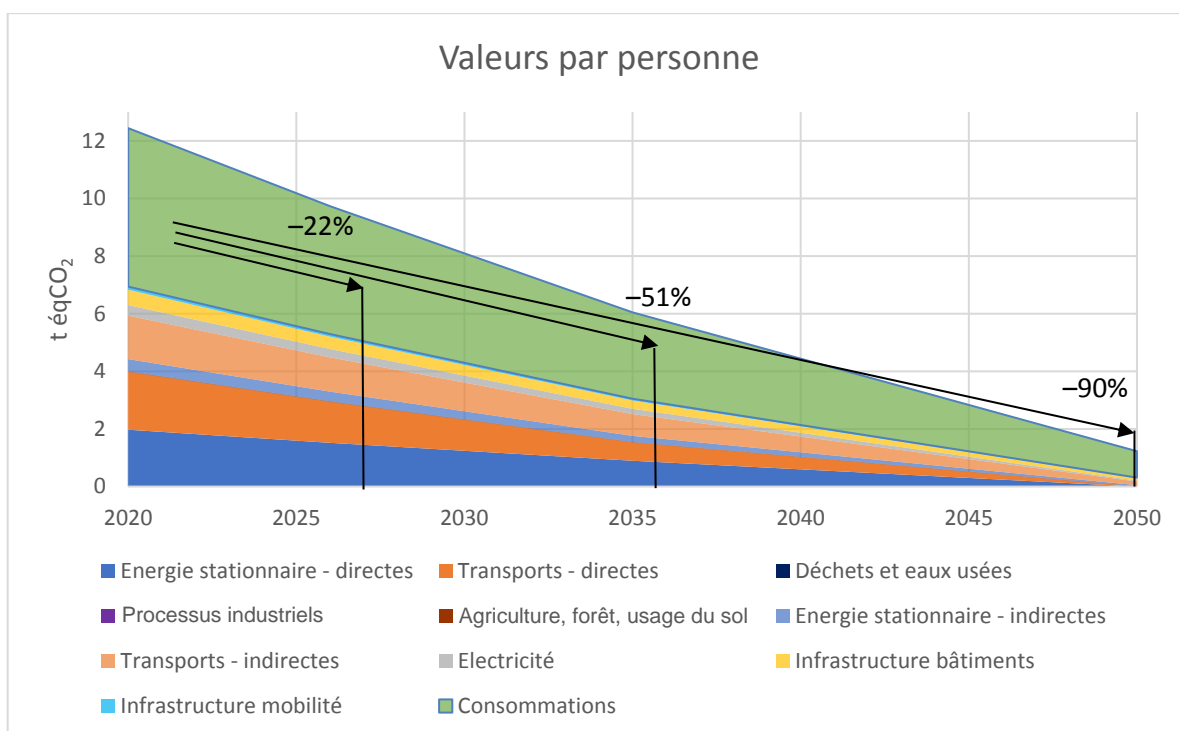
A titre d'exercice de pensée, si la Ville d'Ecublens voulait compenser 100 % de ses EGES actuelles, elle devrait augmenter la surface forestière d'un quart d'hectare chaque année. Or le territoire d'Ecublens est limité. Si l'atténuation des EGES et l'absorption anthropique *in situ* seront primordiales pour respecter les engagements pris, cela ne sera pas suffisant. Dès lors, un autre mécanisme devra être mobilisé pour atteindre la neutralité carbone : la contribution à l'échelle globale via des mécanismes d'émissions négatives.

5.2.3. Contribution à la neutralité carbone globale

Face au constat de l'importance de penser la neutralité carbone également hors de son territoire, et de ses interdépendances sociale, économique et environnementale au-delà de ses frontières, la Ville d'Ecublens ne vise pas l'état de neutralité « comptable », mais son processus à travers des relations dynamiques hors de son territoire. Ainsi, la Ville d'Ecublens définit sa neutralité carbone comme une contribution adaptée à la neutralité globale.

En se positionnant de la sorte, la Ville d'Ecublens appréhende sa neutralité carbone de manière rigoureuse, transparente et scientifique. La Stratégie développée dans le cadre de ce Plan climat permettra de réduire les impacts environnementaux négatifs de l'administration et de la population, tout en assurant les fondements pour une vie bonne.

La Ville d'Ecublens s'appuie, d'un côté, sur les objectifs chiffrés du Rapport technique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois et, d'un autre côté, sur l'Accord de Paris sur le climat de 2015. La Stratégie du Plan climat d'Ecublens engage l'administration à ne plus dépendre d'énergies fossiles d'ici 2030, et d'ici 2050 pour le territoire. Elle participera, aux niveaux cantonal, national et mondial, à l'absorption du solde de ses émissions directes et indirectes. Cette stratégie apportera également une protection accrue des écosystèmes et de la biodiversité. La planification du territoire renforcera la résilience de la population face aux impacts des changements climatiques, notamment en rendant une plus grande place à la nature en ville : protection de la biodiversité, afforestation, prolongement des corridors écologiques, etc.



Ainsi, pour répondre aux enjeux des changements climatiques, la Ville d'Ecublens s'engage résolument vers la neutralité carbone. A cette fin, les progrès réalisés grâce au Plan climat seront monitorés autour de trois axes :

- les réductions d'émissions (directes et indirectes) réelles ;
- les efforts entrepris pour aider les autres à réduire leurs émissions ;
- les émissions négatives (sur le territoire ou via l'achat de crédits).

5.3. Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Pour asseoir ses décisions en matière climatique, énergétique et de durabilité, la Municipalité d'Ecublens a ratifié la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes, éditée par l'Alliance pour le climat Suisse¹¹ (cf. Charte en annexe). Le Plan climat de la Ville d'Ecublens reprend les objectifs fixés dans cette Charte. Celle-ci, non-contraignante, cadre néanmoins les Communes signataires afin qu'elles apportent leur contribution à l'atteinte de ces objectifs climatiques.

5.4. Stratégie climatique communale

Le présent sous-chapitre propose un plan d'actions pour traduire l'engagement politique de la Ville d'Ecublens en réalisations concrètes, en s'appuyant sur le diagnostic du territoire et en complémentarité des projets, stratégies et programmes déjà en place.

Le Plan d'actions s'articule autour de **six orientations thématiques** correspondant aux grandes finalités visées ; ces six orientations se détaillent en 19 ambitions (cf. Rapport) comme autant d'objectifs pour catalyser et structurer l'action à l'échelle du territoire et de l'administration. L'idée de ce découpage est de chercher à décloisonner les secteurs sur lesquels il est possible d'agir, ceci afin de sortir du carcan des services et de viser des mesures qui présentent un maximum de cobénéfices, grâce à des impacts à plusieurs niveaux :

¹¹ En Romandie, les Communes suivantes l'ont déjà ratifiée : Ayent, Berthoud, Bienne, Bussigny, Carouge, Chêne-Bourgeries, Delémont, Genève, Gland, Lausanne, Martigny, Moutier, Nyon, Prilly, Renens, Riddes, Saxon, Sierre, Vernier, Vevey, Yverdon-les-Bains.

1. **Savoir et agir ensemble**

L'ampleur du défi climatique nécessite une véritable transformation sociétale. Pour réussir cette aventure collective, il est nécessaire d'informer, de susciter l'adhésion, d'encourager les changements de comportements et de montrer la voie en étant exemplaire.

2. **Préparer le territoire au climat de demain**

Il est nécessaire de renforcer la capacité du territoire à faire face aux impacts des changements climatiques et à s'y adapter, par des mesures à la fois structurelles et sociales, gage de qualité de vie et de santé pour la population, en donnant une plus grande place à la nature en ville.

3. **Développer un système de mobilité durable et attractif**

Il est nécessaire de se réappropriier l'espace public au profit d'une mobilité active et partagée, de faciliter la combinaison des différents modes de transport, d'adopter une politique de stationnement restrictive ou encore de favoriser les nouvelles motorisations à faible émissions.

4. **Planifier et aménager un territoire sobre en carbone**

Nous devons mettre à niveau le parc bâti existant pour qu'il apporte confort et performance énergétique, construire de manière exemplaire, garantir des cadres de vie solidaires, de qualité et adaptés aux conditions climatiques futures, favoriser la mutualisation et la multifonctionnalité des espaces.

5. **Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie**

Pour lutter contre l'hyperconsommation, l'obsolescence programmée et le tout-jetable, nous devons soutenir la transformation de nos modes de consommation en favorisant une approche fondée sur la sobriété, le partage, le recyclage et l'économie circulaire en suivant l'adage « consommer moins, consommer mieux ».

6. **Etre un territoire en lien avec ses ressources**

Notre territoire doit réduire ses besoins énergétiques en s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité, tout en valorisant au mieux le potentiel local d'énergie renouvelable. Il s'agit également de veiller à une utilisation rationnelle des ressources naturelles (sol, eau, air, etc.) et à renforcer la séquestration du carbone dans les sols.

Ce plan climat avec son plan d'actions détaillé dans le rapport est dit de « 1^{ère} génération » ; il est en effet pensé pour une action communale au cours des quatre prochaines années. La mise en œuvre de chaque action doit donc être lancée au plus tard d'ici 2026. L'objectif de la Ville est de mettre à jour tous les quatre ans son plan d'actions avec l'identification de nouvelles actions à mettre en œuvre pour rester sur la trajectoire de réduction définie plus haut. La structure générale, autour des orientations thématiques, des ambitions et des cibles devrait toutefois rester stable.

5.5. **Principes d'action**

Cinq principes d'action ont par ailleurs été définis afin de guider l'action de la Ville dans la mise en œuvre de sa stratégie climatique.

1. **Saisir les opportunités**

Au-delà des actions déjà listées dans la présente stratégie climatique, il est important de garder à l'esprit que l'un des objectifs du Plan climat communal d'Ecublens est

d'adopter une approche systémique et globale pour sa mise en œuvre, en intégrant la dimension « climat » au cœur de chaque décision municipale, de chaque projet, de chaque politique publique sectorielle de l'administration en cohérence avec les démarches et stratégies existantes.

Il s'agit donc de saisir toutes les opportunités qui se présentent jour après jour pour (ré-)orienter l'ensemble des planifications, des politiques publiques et des processus décisionnels existants afin de renforcer l'action en faveur des objectifs climatiques communaux.

2. Oser essayer – expérimenter

Si la Ville d'Ecublens souhaite tenir ses objectifs climatiques, elle doit engager la population à entièrement décarboner ses modes de vie dans un délai très court. Le temps presse. Or la mise en œuvre d'actions concrètes, notamment en matière de planification, demande le plus souvent une longue période de réflexion, repoussant la réalisation et donc les effets escomptés de l'action parfois de plusieurs années.

Dès lors, et sans mettre de côté le besoin de stratégies structurées à long terme, il est proposé d'adopter une approche novatrice, fondée sur l'expérimentation, grâce à des aménagements légers, temporaires, peu coûteux et à petite échelle, pour faire évoluer l'espace public et les modes de vie.

3. Favoriser l'approche low-tech

Dans un monde aux ressources limitées, l'objectif de décarbonisation ne doit pas amener à développer de nouveaux systèmes gourmands en ressources sous prétexte que leur impact carbone serait moindre. La problématique climatique doit être replacée dans le contexte plus large des limites planétaires et sa résolution ne saurait apporter une contribution négative à d'autres limites.

La priorité est donc de privilégier la sobriété et l'approche low-tech, à savoir une approche qui intègre la technologie lorsqu'elle est nécessaire et utile, appropriable par le plus grand nombre, à faible coût, éco-conçue, résiliente, robuste, réparable, recyclable, agile et fonctionnelle.

4. Agir sur les valeurs

La transition écologique n'aura pas lieu sans un changement de comportement et une évolution des modes de vie. Or les évolutions technologiques et les approches techniques seules ne suffisent pas pour réussir les transitions. Une meilleure prise en compte des dynamiques socio-environnementales est indispensable, pour faire évoluer les changements de comportements, mais aussi et surtout les modes de vie à l'échelle des territoires.

Il apparaît donc nécessaire de faire émerger de nouveaux imaginaires collectifs, des récits alternatifs, porteurs de sens et de valeurs transformatrices vers une société plus durable. Agir sur les valeurs, c'est donc accompagner les changements de comportement et engager chacune et chacun dans cette démarche.

5. Veiller à une transformation solidaire

Les changements climatiques soulèvent des enjeux de justice et de solidarité. L'ensemble des actrices et des acteurs du territoire ne sont pas touchés pareillement par les effets des changements climatiques. Par ailleurs, il s'agit d'éviter de créer une fracture sociale par la mise en application de la stratégie climatique.

La mise en œuvre du Plan climat doit donc se faire avec la volonté d'accroître le bien vivre ensemble et la qualité de vie, et en veillant à une transformation solidaire.

6. GOUVERNANCE

Le suivi des actions, notamment des actions transversales du Plan climat, nécessite une implication importante et renforcée de tous les services communaux. Un pilotage rigoureux et fédérateur permettra à la Municipalité d'avancer dans les engagements qu'elle prend à travers ce préavis, tout en renforçant les collaborations transversales et l'exploitation des synergies potentielles. Il s'agit de permettre à tous les services concernés d'opérer une montée en compétence sur la question climatique et environnementale et de leur permettre de s'approprier l'enjeu prioritaire qu'est le climat.

Ainsi, afin de répondre à ces enjeux, la Municipalité a identifié trois axes principaux de modification de la gouvernance :

6.1. Groupe de travail opérationnel Plan climat

Une fois le Plan climat adopté par le Conseil communal et les premières actions lancées, le GT Climat sera pérennisé afin de s'assurer que tous les services prennent en compte les enjeux climatiques dans leurs tâches et projets. Ce GT Climat, qui se réunira au moins trois fois par année sous la responsabilité du Municipal ou de la Municipale en charge de la durabilité, suivra également l'avancée des réalisations par la conception et la mise à jour d'un tableau de bord. Il aura également comme tâche de faire évoluer le catalogue d'actions et de calibrer les actions en fonction de leurs priorités.

6.2. Participations intercommunales et cantonales

La participation de la Section durabilité de la Ville aux différents groupes de travail intercommunaux et cantonaux a montré sa pertinence pour la qualité de ce Plan climat. Devenant la cinquième Commune du canton à se doter d'un Plan climat, l'objectif sera d'augmenter la présence de la Ville d'Ecublens auprès de ces groupes, de profiter des dernières discussions et avancées en matière de protection contre le réchauffement climatique et de durabilité, et de faire profiter les autres Communes de son expérience.

Les réseaux que le Délégué au plan climat et à la durabilité développe entre la Ville d'Ecublens et les autres Communes, le Canton, les Hautes écoles, le milieu associatif et non-gouvernemental, sont précieux pour l'implémentation des actions du Plan climat. Ce travail nécessitera de multiples compétences, notamment en matière d'énergie, impliquant un renforcement pour pouvoir être mené avec sérieux et qualité.

6.3. Renforcement de la Section Durabilité – Climat

Sur certaines thématiques plus particulières, des sous-groupes seront également constitués afin de faire avancer les actions tout en impliquant les secteurs concernés. La Municipalité est consciente que l'ambition qu'elle affiche dans ce Plan climat nécessitera naturellement un pilotage de la démarche, afin de garantir sa réussite. Ce pilotage, qui incombe au SBED, nécessitera une disponibilité accrue du Délégué au plan climat et à la durabilité.

Le pilotage du GT Climat, le suivi du bon déroulement des actions ainsi que le rôle de conseil et la participation au développement des actions sont parmi les tâches supplémentaires à charge dudit Délégué.

De plus, parmi les actions listées dans le Plan climat, plusieurs d'entre-elles ont été attribuées au SBED, telles que le programme de rénovation du bâti privé, de décarbonisation des besoins en chaleur, la stratégie de communication et d'engagement

des citoyennes et citoyens, ou encore l'encouragement de projets privés et citoyens sur le plan du solaire photovoltaïque. De par la petite taille de la section durabilité (un EPT), les tâches assumées par le Délégué au plan climat et à la durabilité sont multiples, allant de la gestion budgétaire et administrative de la section jusqu'à la réalisation de projets spécifiques, en passant par l'élaboration et le suivi des politiques communales concernées et autres processus liés (par exemple Cité de l'énergie), la coordination de grands projets transversaux et l'accompagnement des services dans leurs grands projets, entre autres.

L'énergie (thermique et électrique), l'augmentation du taux de rénovation du parc bâti - sur l'ensemble du territoire - ainsi que le remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables sont parmi les plus importants leviers de la lutte contre les EGES. Afin de répondre aux futurs enjeux en lien avec la thématique de l'énergie, la Municipalité propose ainsi de créer un poste de Délégué à l'énergie qui aurait comme tâche, entre autres, de traiter des enjeux énergétiques du territoire communal. Parmi celles-ci, il y a lieu de citer l'élaboration d'un plan directeur des énergies, l'aide à la transition et à l'assainissement des constructions pour les privés - subventions, conseils personnalisés, la mise en œuvre d'appels d'offres groupés solaires et pour les assainissements -, le suivi et l'accompagnement du développement du chauffage à distance (CAD) ainsi que le lancement d'études d'opportunités en lien avec l'énergie.

De plus, le Service de l'urbanisme (SU) a également identifié certaines thématiques aujourd'hui non traitées et qui devraient l'être, à savoir le contrôle énergétique des constructions, la planification et les stratégies énergétiques intercommunales ainsi que la prise en compte des aspects énergétiques dans les règlements des plans d'affectation ou du Plan d'Affectation Communal (obligation de raccordement au CAD, cadastre des sources énergétiques, etc.). Ce nouveau poste de Délégué à l'énergie aura ainsi un rôle pivot de coordination des politiques énergétiques au sein des deux services principalement concernés, mais également de toute l'administration communale.

Dès lors, afin de répondre aux enjeux à venir, la Municipalité présentera, dans le cadre des demandes de crédits complémentaires 2023, le budget nécessaire à l'engagement d'un ou d'une Déléguée à l'énergie qui aura comme poste, à l'instar du Délégué au plan climat et à la durabilité, une transversalité à l'ensemble des services de la Ville, avec une prépondérance pour les services techniques.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

7.1. Dimension économique

Il est difficile à ce stade de chiffrer les incidences financières pour la concrétisation de toutes les actions listées dans le Plan climat. En effet, si beaucoup d'actions prévues sont directement liées à la stratégie présentée dans le Plan climat, certaines sont soit en lien avec d'autres stratégies communales, par exemple Cité de l'énergie, et intercommunales, par exemple le PDi-OL, soit découlent directement du fonctionnement habituel des services. De plus, certaines actions d'ordre organisationnel et incitatif n'engendrent pas ou peu de ressources financières.

Les ressources financières nécessaires au déploiement des actions et projets du Plan climat seront demandées par l'intermédiaire de préavis spécifiques ainsi que par le biais des procédures budgétaires ordinaires.

Si des investissements sont nécessaires, il s'agira toutefois de considérer le long terme. Le coût de l'inaction climatique peut impliquer une perte de plusieurs milliards d'ici 2100. Les dépenses ne sont donc pas à voir comme un coût, mais comme des investissements

qui viendront dynamiser l'activité économique et sociale : de façon directe sur les budgets de fonctionnement, par exemple des installations communales photovoltaïques ou l'optimisation et la rénovation des bâtiments communaux, ou de façon indirecte sur la société. De ce fait, l'écologie, c'est l'économie du long-terme.

7.2. Dimension sociale

L'inaction climatique aura un coût non-négligeable sur la qualité de vie de la population et le développement humain, que cela soit d'un point de vue économique ou d'un point de vue environnemental. En effet, le dépassement des limites planétaires produira un impact désastreux sur la santé de l'humanité. Considérant la responsabilité commune mais différenciée, le Plan climat communal a été pensé afin de prendre en considération en son cœur les aspects sociaux d'équité et de justice climatique. Cela implique que le plan d'actions a été calibré - et les actions seront encore affinées lors de leurs mises en œuvre - dans l'objectif de favoriser d'une part l'environnement, et d'autre part la satisfaction des besoins humains.

Concrètement, cela signifie que la mise en œuvre du Plan climat considèrera les impacts locaux, internationaux et intergénérationnels de ses actions. Les politiques climatiques de la Ville d'Ecublens se feront au profit de la prospérité de l'humanité. Pour s'en assurer, l'administration usera de multiples outils d'analyse de durabilité des projets communaux.

7.3. Dimension environnementale

Le Plan climat communal a pour ambition de diminuer drastiquement les EGES de l'administration et de la population d'Ecublens. Pour ce faire, il s'ancre dans les cadres de la politique environnementale internationale, nationale et cantonale, afin de répondre aux enjeux des changements climatiques, notamment de l'objectif des 1,5° C.

Comme relevé au chapitre 2 dans la section « changements climatiques », répondre à l'enjeu du réchauffement climatique et des GES aura des répercussions positives sur d'autres limites planétaires. Aussi, le Plan climat prend en considération la biodiversité - autre enjeu majeur des changements environnementaux - afin que le développement qui découle de ses actions puissent également la favoriser.

En internalisant les politiques climatiques de la Ville d'Ecublens dans toutes ses actions afin d'intégrer l'administration et la population au sein du « donut » socio-environnemental (cf. Rapport), le Plan climat profitera alors au tissu économique local et régional tout en s'inscrivant dans l'amélioration de la qualité de vie et de l'augmentation de la qualité de l'environnement.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/01,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal ;
2. d'approuver la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4 ;
3. de prendre connaissance de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson

Annexes : - Rapport du Plan climat communal
- Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Danièle Petoud
- M. Jean Cavalli
- M. Germain Schaffner

Ecublens/VD, le 22 décembre 2022